

Les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs ont de tous temps suscité toujours des passions dans l'un ou l'autre des deux camps. La recherche des solutions à difficultés de cohabitation a préoccupé souvent certaines organisations de la société civile. C'est le cas de la Commission Justice et Paix de Mongo, sous la houlette financière et technique de Commission Nationale, qui a réuni à Mongo les représentants de éleveurs et des agriculteurs du 25 au 27 avril 2007. C'était en atelier. Quatorze participants, dont six éleveurs, y ont pris part.(dont 3 chefs de canton, 2 représentants de chefs de canton).

L'encadrement technique dudit atelier a été assuré par Djmadoum Djialta du projet hydraulique Tchad Central. Il a dans un premier temps amené les participants à diagnostiquer les causes et les conséquences de ces conflits. Entre autres causes, les participants ont cité l'avancée exponentielle du désert, la coupe abusive des arbres, le surpâturage, l'assèchement des mares, le non respects de couloirs de transhumance, le clientélisme des autorités administratives et militaires. Et comme conséquences, l'une des principales est la perte de convivialité entre les agriculteurs et les éleveurs avec comme corollaires la détérioration des bonnes mœurs, la méfiance réciproque et les relations tumultueuses.

Après ce diagnostic minutieux, les participants se sont mis à rechercher des méthodes qui leur permettront de résoudre leurs incompréhensions. Dans l'énumération des modes de résolution de conflit, ils ont cité la

résolution qui puisse ne concerner que les intéressés (méthode qui a agréé l'assentiment des participants) et la résolution en faisant recours à l'administration civile et militaire, méthode décrite par les participants.

Par ailleurs, un projet de code de bonne conduite a été élaboré par cet atelier afin de réglementer les rapports entre ces deux couches socioprofessionnelles.

Pendant ce même atelier, les participants se sont attelés à la mise en route d'une structure qui se chargera de gérer les conflits agriculteurs/éleveurs. Ces structures seront appelées par les intéressés « Comités d'entente et de gestion des conflits ». L'idée de création de ces comités dans les cantons est donc lancée. Mais sa concrétisation ne sera effective que lors d'autres rencontres plus élargies.

En définitive, il faut noter que cet atelier a permis à la Commission Diocésaine Justice et Paix de peser le fardeau qui l'attend relativement au règlement des conflits de cette nature, la Loi 4 du 31/10/59 réglementant les couloirs de transhumances étant désuète de nos jours.